

CONSEIL PORTUAIRE DE SAINT ELME

Séance du 4 juin 2021

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires
11 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 10

TITULAIRES : 6

M. Joseph MINNITI, Président,
M. Daniel MARTINEZ, représentant la ville de la Seyne,
M. Eric LABOUBE, représentant le personnel des Ports,
M. Michel BALANCA, usager désigné par la Métropole TPM,
MM. Pascal VENEL et Marc Arthur SARKISSIAN, représentants le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 3

M. Dominique LEXA, représentant la ville de la Seyne,
M. Eric PUTEAUX, usager désigné par l'Autorité Portuaire,
M. Jean FIORETTI usager désigné par la Métropole TPM,

POUVOIR : 1

M. Jean-Louis KLEPARSKI donne un pouvoir à M. FIORETTI,

EXCUSES :

INVITES :

M. Georges HERMON, Mieux vivre à Saint-Elme,

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :

Mme DADOUN et MM. GARCIA, AUBRY, DE BRUYCKERE et REMOLEUR,

Le quorum étant atteint, Monsieur MINNITI, Président du Conseil Portuaire de SAINT-ELME, ouvre la séance à 14h30. Dix membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls neuf votes seront exprimés par les membres présents. Monsieur Dominique LEXA ne votera pas.

1. Approbation des procès-verbaux des conseils portuaires du 3 novembre 2021

Monsieur MINITTI demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Rapport d'activité 2020

Monsieur DE BRUYCKERE annonce que la liste d'attente est passé de 121 à 124 en 2020. La différence avec 2019 est très faible pour le reste du bilan. Des aides du budget principal sont toujours nécessaires pour les travaux les plus importants.

❖ Modification du plan d'affectation des postes - Vote

Monsieur GARCIA annonce qu'une nouvelle activité de transport de plaisancier-pêcheur a fait l'objet d'une demande et le plan d'affectation des postes doit être modifié pour permettre de l'accueillir. Il précise que l'emplacement du navire dépendra du plan de mouillage mais qu'il sera fait en sorte qu'il ne gêne pas la navigation. En réponse aux usagers, monsieur DE BRUYCKERE précise que l'emplacement actuel du navire pour le parachute est provisoire, et qu'il positionnera toujours les grands navires là où ils n'entraîneront aucune gêne.

En réponse à monsieur BALANCA, monsieur GARCIA précise que si l'activité du parachute ne respecte pas les distances, c'est la préfecture qui doit s'en occuper, mais que le maître de port ira le voir pour lui demander de s'éloigner de la bande des 300 mètres.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)

3. Avancement des travaux

❖ Enlèvement des feuilles mortes de posidonies

Monsieur GARCIA annonce que l'arrêté préfectoral pluriannuel a été obtenu pour claper les feuilles mortes de posidonies en mer. L'objectif est de les amener au quai d'armement, de les charger dans la barge afin que cela soit terminé début juillet.

En réponse à monsieur FIORETTI, monsieur DE BRUYCKERE précise qu'il est prévu de refaire certains mouillages (chaines mères et chaines filles)

❖ Canal de circulation

Monsieur GARCIA annonce que l'appel d'offre est en cours (remise des offres en juin). L'autorisation de faire des travaux a été obtenue et ceux pourront commencer à l'automne.

Monsieur MINNITI rappelle qu'il ne s'agit pas de travaux définitifs, et que dans tous les cas, le positionnement de ce canal préfigure de ce qu'il sera fait plus tard, mais il est difficile de prévoir le résultat final. Concernant le futur port, en réponse à monsieur VENEL, il précise qu'il est impossible de donner de délai précis, mais que le projet décidé en Conseil Portuaire est conservé, même si personne ne peut assurer un succès total des travaux. Il rappelle que la volonté est commune à la ville de La Seyne, à TPM et aux usagers, et demande de la patience pour régler ce problème. Monsieur FIORETTI demande qu'une réunion soit organisée avec l'entreprise et les usagers pour parler de l'organisation avant les travaux.

4. Sûreté - Sécurité

❖ Modification du chenal d'accès

Monsieur AUBRY revient sur la modification de l'arrêté portant balisage de plage qui est en cours de modification. Monsieur MINNITI rappelle que la question de faire venir un point de départ jet-ski (VNM) sur Saint Elme s'est posée, mais un arrêté a été pris par le Maire interdisant cette pratique à la Verne et à Saint Elme. Monsieur AUBRY rappelle que le jet-ski est permis s'il est remorqué jusqu'à la bande des 300 mètres moteur arrêté.

5. Questions diverses

Monsieur GARCIA revient sur les AOT, avec une demande des pêcheurs d'installer un conteneur frigorifique. Monsieur MINNITI annonce que monsieur RANC a fait une demande similaire de remettre en état le local pêcheur sur le port pour y installer une chambre froide, et que cela est possible mais que ça ne doit provoquer aucune nuisance pour le voisinage.

Monsieur GARCIA demande si la gratuité doit être maintenue pour la SNSM. Le Conseil Portuaire se prononce favorablement à cette mesure.

Concernant les dégrèvements, monsieur GARCIA annonce que la délibération va passer au conseil Métropolitain de juin, et 50% du montant des redevances sera remboursé d'une façon ou d'une autre. Monsieur DE BRUYCKERE précise que pour 2021, il y aura moins de dégrèvements vus que plus de bateaux pouvaient sortir.

Monsieur VENEL demande que la mise en place du macaron pour le stationnement soit respectée afin de permettre aux usagers de se garer sur le port en juillet et août. Monsieur MINNITI rappelle que ce problème est présent sur de nombreux ports. Monsieur AUBRY va se rapprocher de la police municipale pour expliquer les contraintes sur le port de Saint-Elme et les solutions mises en places pour les usagers (badges).

Monsieur DE BRUYCERE annonce que les badges pour les toilettes seront distribués durant le mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève séance à 15h15.

Joseph MINNITI
Président du Conseil Portuaire
de Saint Elme

